

No. 7330

**UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN
AND NORTHERN IRELAND
and
LAOS**

**Exchange of letters constituting an agreement regarding
the creation of a Foreign Exchange Operations Fund
for Laos. Vientiane, 24 December 1963**

Official texts: English and French.

Registered by the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland on 2 July 1964.

**ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD
et
LAOS**

**Échange de lettres constituant un accord concernant la
création d'un Fonds des opérations de change pour le
Laos. Vientiane, 24 décembre 1963**

Textes officiels anglais et français.

Enregistré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord le 2 juillet 1964.

N° 7330. ÉCHANGE DE LETTRES
CONSTITUANT UN ACCORD¹
ENTRE LE GOUVERNEMENT DU
ROYAUME-UNI DE GRANDE-
BRETAGNE ET D'IRLANDE DU
NORD ET LE GOUVERNEMENT
DU ROYAUME DU LAOS CON-
CERNANT LA CRÉATION D'UN
FONDS DES OPÉRATIONS DE
CHANGE POUR LE LAOS². VIEN-
TIANE, 24 DÉCEMBRE 1963

No. 7330. EXCHANGE OF LETTERS
CONSTITUTING AN AGREEMENT¹
BETWEEN THE GOVERNMENT
OF THE UNITED KINGDOM OF
GREAT BRITAIN AND NORTHERN
IRELAND AND THE GOVERN-
MENT OF THE KINGDOM OF
LAOS REGARDING THE CREA-
TION OF A FOREIGN EXCHANGE
OPERATIONS FUND FOR LAOS.²
VIENTIANE, 24 DECEMBER 1963

I

*Le Premier Ministre du Laos à l'Ambas-
sadeur de Sa Majesté britannique à
Vientiane*

*The Prime Minister of Laos to Her
Majesty's Ambassador at Vientiane*

[TRANSLATION³ — TRADUCTION⁴]

Vientiane, le 24 décembre 1963

Vientiane, December 24, 1963

Excellence,

Your Excellency,

I. En raison des difficultés économi-
ques que rencontre la population du
Laos du fait de l'augmentation des prix
des produits essentiels, de la disparité
entre le taux officiel et le taux parallèle
du kip, et de l'incertitude qu'entraînent
pour les commerçants et la population
en général, les fluctuations des prix et de
la valeur du kip, et pour établir les bases
solides d'un développement économique

I. Recognizing the economic diffi-
culties for the people of Laos created by
high prices of basic commodities, the
disparity between the official rate of
exchange and the open market rate, and
the uncertainty caused to the business
community and the general population
by fluctuation in the value of the kip and
prices, and to establish a solid foundation
for sound economic development favour-

¹ Entré en vigueur le 24 décembre 1963 par l'échange desdites notes.

² Suivant le renseignement fourni par le Gouvernement du Royaume-Uni, des lettres similaires ont été échangées entre le Gouvernement royal lao et les Gouvernements du Commonwealth d'Australie*, de la République française et des États-Unis d'Amérique.

* Voir n° 7350, qui paraîtra dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, vol. 503.

¹ Came into force on 24 December 1963 by the exchange of the said letters.

² According to the information provided by the Government of the United Kingdom, similar letters were exchanged between the Royal Laotian Government and the Governments of the Commonwealth of Australia*, the French Republic and the United States of America.

* See No. 7350 to be published in United Nations, *Treaty Series*, Vol. 503.

³ Translation by the Government of the United Kingdom.

⁴ Traduction du Gouvernement du Royaume-Uni.

durable de nature à favoriser les investissements de capitaux, le Gouvernement Royal Lao a décidé de lancer un plan de stabilisation de l'économie qui a débuté le 20 août 1963 par l'adoption d'un programme d'austérité. Ce programme sera complété par d'autres mesures tendant à stabiliser le budget, la masse monétaire et les prix. À ces fins, le Gouvernement Royal Lao prendra les mesures particulières suivantes :

II. A. — Le Gouvernement Royal Lao limitera le déficit budgétaire total à la somme de 4 916 300 000 kips pour l'année fiscale en cours, et à la somme de 5 803 700 000 kips pour l'année fiscale 1964-65.

B. — Le Gouvernement Royal Lao créera un bureau du budget destiné : 1^o) à assurer un contrôle effectif des budgets civils et militaires de telle sorte que le plafond budgétaire ne soit pas dépassé ; 2^o) à préparer un budget national intégré pour l'année fiscale en cours.

C. — Le Gouvernement Royal Lao demandera aux Gouvernements contributeurs, si nécessaire, de lui fournir des techniciens du budget qui apporteront leur assistance dans l'élaboration et la mise en œuvre du budget national.

D. — Pour augmenter au maximum les revenus budgétaires, le Gouvernement Royal Lao fera tous ses efforts pour assurer la perception de toutes les taxes existantes et prendra les mesures appropriées pour l'introduction de taxes nouvelles.

E. — Le Gouvernement Royal Lao limitera, le cas échéant, les avances de la

able to capital investment, the Royal Lao Government decided to enter into a programme to stabilize the economy, beginning with the adoption of an austerity programme on the 20th of August, 1963. This programme will be expanded by further general measures to stabilize the budget, the money supply and prices. The Royal Lao Government undertake to introduce the following specific measures to achieve these purposes :

II. A.—The Royal Lao Government shall restrict the overall budget deficit to 4,916.3 million kip for the current fiscal year and to 5,803.7 million kip for fiscal year 1964-65.

B.—The Royal Lao Government shall establish a Budget Office to (1) furnish effective control over the civil and military budgets to ensure that the budget ceiling is not exceeded, and (2) prepare an integrated national budget for the current fiscal year.

C.—The Royal Lao Government shall request if necessary the contributing governments to furnish budget experts to the Royal Lao Government to assist in the formulation and to advise on the implementation of the national budget.

D.—To assure a maximum of budgetary revenue, the Royal Lao Government shall make every effort to assure full collection of all existing taxes and take appropriate measures to institute new taxes.

E.—The Royal Lao Government shall limit advances, if any, by the National